MIAT Préfecture : 059-225900018-20260925-AR47152H1-AR
Date de l'AR : 25/09/2026

DGA Enfance Familles Santé
Direction Enfance Famille Jeunesse
Pôle Droits de l'Enfant et Adoption
Service Adoption- Parrainage - Accueil

Arrêté n° AR-DEFJ/2026/858

ARRETE

portant modification de la composition des commissions d'agrément en vue d'adoption du Département du Nord

Le Président du Département du Nord

VU les articles L.225-2 à L.225-8 et R.225-1 à R.225-11 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les articles 343 à 370-5 du code civil ;

VU la loi n° 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption ;

VU la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption ;

VU la loi n° 2022 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;

VU le décret n° 2006-981 du 1er août 2006 relatif à l'agrément des personnes souhaitant adopter un pupille de l'Etat ou un enfant étranger et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général du Nord du 5 juin 2012 portant règlement intérieur des six commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général du Nord du 18 novembre 2015 portant modification du règlement intérieur des commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général du Nord du 2 juin 2016 portant composition des six commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Nord du 27 octobre 2022 portant modification des commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Nord du 22 septembre 2023 portant modification des commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Nord du 29 mai 2024 portant modification des commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Nord du 06 juillet 2026 portant modification du règlement intérieur des commissions d'agrément en vue d'adoption ;

VU les changements suivants :

Publié sur le site lenord.fr le 25 septembre 2026

- Commission n°1 :

 Nomination de Monsieur DUPUIS, Responsable Territorial des Collèges, Antenne de Valenciennes Saint Amand, personnalité qualifiée en matière médicale, psychologique, juridique ou sociale dans le domaine de la protection de l'enfance ou ayant une expérience en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations et leurs suppléants.

- Commission n°2 :

 Démission de Madame Jalila ADNANE, Assistant socio-éducatif du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire

 Nomination de Madame Sylvie DEHAINE, Assistant socio-éducatif du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire

 Nomination de Madame Valérie TERNEL, personnalité qualifiée en matière médicale, psychologique, juridique ou sociale dans le domaine de la protection de l'enfance ou ayant une expérience en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations et leurs suppléants.

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des Services

ARRETE

ARTICLE 1 : La **Commission n°1** est composée comme suit

Représentants du Service de l'aide sociale à l'enfance

- Madame Sidonie SCAMPS, Responsable du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire
- Madame Raphaëlle CAVALIER, Responsable du Pôle Droits de l'Enfant et Adoption, membre suppléant
- Madame Anne-Claire DESQUILBET, Responsable du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre suppléant
- Madame Sophie DEGAND, Assistant socio-éducatif du Service Accompagnement des Projets : adoption, Parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire
- Madame Catherine MATON, Responsable du Service Enfance de Maubeuge Hautmont, membre suppléant
- Madame Corinne ROUBLIQUE, Responsable du Service Enfance de Cysoing Pont à Marcq, membre suppléant
- Madame Elise VANOVERSCHELDE, Psychologue enfance du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre titulaire
- Madame Laure FALANDRY, Psychologue Enfance à la Direction déléguée de la Métropole Lilloise, membre suppléant

Représentants des associations familiales ou d'adoption
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou Enfance et Famille d'Adoption (EFA)

- Madame Danièle BOUVENOT, membre titulaire
- Madame Aurélie CASSARIN - GRAND, membre suppléant

Représentants de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance *(ADEPAPE)*

- Absence de représentants

Personnalités qualifiées en matière médicale, psychologique, juridique ou sociale dans le domaine de la protection de l'enfance ou ayant une expérience en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations et leurs suppléants.

- Madame Brigitte ROUSSEAUX, membre titulaire
- Madame Chantal GERBIER, membre suppléant
- Monsieur Eric DUPUIS, membre titulaire

Le Président du Département du Nord nomme Madame Sophie DEGAND, en qualité de Présidente et Madame Brigitte ROUSSEAUX en qualité de Vice-présidente de cette commission.

ARTICLE 2 : La **Commission n°2** est composée comme suit

Représentants du Service de l'aide sociale à l'enfance

- Madame Sidonie SCAMPS, Responsable du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire
- Madame Raphaëlle CAVALIER, Responsable du Pôle Droits de l'Enfant et Adoption, membre suppléant
- Madame Anne-Claire DESQUILBET, Responsable du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre suppléant
- Madame Sylvie DEHAINE, Assistant socio-éducatif du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire
- Madame Gaëlle GUILBERT, Responsable du Service Enfance de Roubaix Ville, membre suppléant
- Madame Stéphanie DROUSIE, Responsable du Service Enfance de Villeneuve d'Ascq, membre suppléant

- Madame Elise VANOVERSCHELDE, Psychologue enfance du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre titulaire
- Monsieur Pierre DEDEKEN, Psychologue enfance à la Direction déléguée de la Métropole Lilloise, membre suppléant

Représentants des associations familiales ou d'adoption
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou Enfance et Famille d'Adoption (EFA)

- Madame Christine DUCOURANT, membre titulaire
- Madame Françoise DENGLOS, membre suppléant

Représentants de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance *(ADEPAPE)*

- Madame Marie-Pascale BLANPAIN, membre titulaire
- Madame Christel DEKYDTSPOTTER, membre suppléant

Personnalités qualifiées en matière médicale, psychologique, juridique ou sociale dans le domaine de la protection de l'enfance ou ayant une expérience en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations et leurs suppléants.

- Madame Joëlle ROBIN, membre titulaire
- Madame Laetitia FERNANDES, Responsable du Service Enfance de Roubaix Croix, membre suppléant
- Madame Valérie TERNEL, membre titulaire

Le Président du Département du Nord nomme Madame Sylvie DEHAINE, en qualité de Présidente et Madame Marie-Pascale BLANPAIN en qualité de Vice-présidente de cette commission.

ARTICLE 3 : La **Commission n°3** est composée comme suit

Représentants du Service de l'aide sociale à l'enfance

- Madame Sidonie SCAMPS, Responsable du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole, membre titulaire
- Madame Raphaëlle CAVALIER, Responsable du Pôle Droits de l'Enfant et Adoption, membre suppléant
- Madame Anne-Claire DESQUILBET, Responsable du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre suppléant
- Madame Christine ELIASSE, Assistant socio-éducatif du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre titulaire
- Madame Jennifer VILAIN, Responsable Territoriale de l'Aide Sociale à l'Enfance, membre suppléant
- Madame Elise VANOVERSCHELDE, Psychologue enfance du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance, membre titulaire
- Madame Caroline BUSCH, Psychologue de Protection maternelle et infantile de Lille Moulins, membre suppléant

Représentants des associations familiales ou d'adoption
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou Enfance et Famille d'Adoption (EFA)

- Madame Chantal MAZA, membre titulaire
- Madame Virginie POUILLE - DEVILLIER, membre suppléant

Représentants de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance *(ADEPAPE)*

- Madame Christel DEKYDTSPOTTER, membre titulaire
- Madame Marie-Pascale BLANPAIN, membre suppléant

Personnalités qualifiées en matière médicale, psychologique, juridique ou sociale dans le domaine de la protection de l'enfance ou ayant une expérience en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations et leurs suppléants.

- Madame Aude OCA, membre titulaire
- Madame Michèle JOLY, membre suppléant

Le Président du Département du Nord nomme Madame Christine ELIASSE, en qualité de Présidente et Madame Chantal MAZA en qualité de Vice-présidente de cette commission.

ARTICLE 4 : Les nouveaux membres titulaires et suppléants des commissions d'agrément en vue d'adoption sont nommés pour six ans.

ARTICLE 5 : Ces nominations prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté par le Président du Département du Nord.

ARTICLE 6 : L'arrêté du Président du Département du Nord du 29 mai 2024 portant modification des commissions d'agrément en vue d'adoption est abrogé.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice générale des Services et Monsieur le Directeur général Enfance Familles Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département du Nord ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Lille,
Le

Signé électroniquement à Lille le 25/09/2026

Christian POIRET
Président du Département du Nord